

Le présent document est une traduction d'un document juridique délivré par HUD. HUD ne vous fournit cette traduction qu'à des fins de commodité afin de vous aider à comprendre vos droits et vos obligations. La version anglaise du présent document représente le document officiel et légal et prévaut en tant que tel. Ce document traduit ne constitue pas un document officiel.

**CERTIFICATION DE
VIOLENCE DOMESTIQUE,
DE VIOLENCE DANS LES
FRÉQUENTATIONS OU DE
HARCÈLEMENT CRIMINEL**

**Ministère américain du Logement
et du Développement urbain
Bureau du logement**

Numéro d'approbation OMB 2502-0204
Expire le 31/05/2011

La charge de travail liée aux rapports publics pour recueillir ces informations est estimée à 1 heure en moyenne par réponse. Cela comprend le temps nécessaire à la collecte des données, la révision et l'établissement d'un rapport. Les informations fournies sont destinées aux propriétaires et aux agents de gestion administrant les programmes d'aide de la Section 8 basés sur un projet en vertu de la Loi américaine sur le logement de 1937 [United States Housing Act of 1937 (42 U.S.C. 1437)], afin de demander à un(e) locataire de certifier qu'il/elle est victime de violence domestique, de violence dans les fréquentations ou de harcèlement criminel. Ces informations sont soumises aux exigences de confidentialité selon la réforme de la loi régissant le HUD. Cet organisme ne peut pas recueillir ces informations, et vous n'avez pas l'obligation de remplir ce formulaire, sauf s'il indique un numéro de contrôle OMB valide.

Objectif du formulaire : La Loi relative à la violence à l'égard des femmes et la réautorisation du ministère de la Justice de 2005 (Violence Against Women and Justice Department Reauthorization Act of 2005) protège les locataires admissibles et les membres de la famille des locataires qui sont victimes de violence domestique, de violence dans les fréquentations ou de harcèlement criminel (désignés collectivement par « violence domestique ») contre les mesures d'éviction ou de suppression de l'aide au logement en fonction des actes de violence susdits à leur rencontre.

Utilisation du formulaire : Si vous avez été victime de violence domestique, vous ou un membre de votre famille en votre nom devez remplir et envoyer ce formulaire de certification, ou transmettre les informations décrites ci-dessous sous « Autres documents » en lieu et place du formulaire de certification, dans les 14 jours ouvrables suivant la réception de la demande écrite envoyée par le propriétaire ou l'agent de gestion réclamant ce formulaire de certification. Ce formulaire de certification ou les autres documents doivent être renvoyés à la personne et à l'adresse indiquées dans la demande écrite concernant le formulaire de certification. Si le formulaire de certification demandé ou les informations pouvant être fournies en lieu et place du formulaire de certification ne sont pas reçus d'ici le 14ème jour ouvrable ou toute prolongation de délai indiquée par le propriétaire ou l'agent de gestion, aucune des protections accordées aux victimes de violence domestique en vertu des programmes d'aide de la Section 8 basés sur un projet ne pourra s'appliquer. La distribution ou l'émission de ce formulaire ne représente pas une demande écrite de certification.

Autres documents : En lieu et place de ce formulaire de certification (ou en complément de ce formulaire), les documents suivants peuvent être fournis :

(1) Un rapport de la police fédérale, d'État, tribale, territoriale ou un dossier du tribunal; ou

(2) Des documents signés par un employé, agent ou bénévole d'un organisme de prestation de services à la victime, un avocat ou un professionnel de la santé auprès duquel la victime a cherché de l'aide, faisant état de violence domestique, de violence dans les fréquentations ou de harcèlement criminel ou des effets de mauvais traitements, et dans lesquels le professionnel déclare solennellement (28 U.S.C. 1746) que, à sa connaissance, l'incident ou les incidents en question sont de véritables incidents de mauvais traitements, et que la victime a signé ou attesté ces documents.

À REMPLIR PAR LA VICTIME DE VIOLENCE DOMESTIQUE OU EN SON NOM :

1. Date à laquelle la demande écrite du propriétaire ou de l'agent de gestion a été reçue : _____

2. Nom de la victime : _____

3. Votre nom (s'il est différent) : _____

4. Nom(s) des autres membres de la famille figurant dans le bail : _____

5. Nom de l'auteur de mauvais traitements : _____

6. Lien entre l'auteur de mauvais traitements et la victime : _____

7. Date de l'incident : _____

8. Heure de l'incident : _____

9. Lieu de l'incident : _____

{La page deux doit être remplie et annexée à ce formulaire.}

